Département de l'Hérault ARRONDISSEMENT DE BEZIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LESPIGNAN

SEANCE DU 8 JANVIER 2025

Objet :

Rues, Voies et Places de la Commune de Lespignan

N°: D - 2025 - 01 - 08 - 01

Présents: Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Thierry CELMA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Laure GIMENO, Julien RIBES, Laurent FUSTER.

Procurations: Mme Marie CHOLLET à Mme Françoise CRASSOUS, Mme Ludivine ALBERT à Mme Géraldine ESCANDE, M. Jean-Philippe GARCIA à M. Bernard GUERRERE, M. Julien PUJOL à M. Julien RIBES, M. Olivier MONROS à Mme Laure GIMENO.

Absents:

Secrétaire de séance : Mme Agnès TOMASO

Début de séance : 18H30

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	22	22

Monsieur le Maire informe le Conseil que la mise à jour de la base des adresses locales confiée à La Poste vient de se terminer et présente l'état récapitulatif de l'ensemble des adresses de la commune tel qu'annexé à la présente délibération.

Cet état sera recensé sur le site des adresses nationales BAN, nécessaire pour faciliter le repérage des adresses pour les services de secours, La Poste, les services publics et commerciaux, les GPS...

Il convient de valider cet état qui sera régulièrement mis à jour lors de nouvelles dénominations de rues, voies ou places.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer,

Envoyé en préfecture le 13/01/2025 Reçu en préfecture le 13/01/2025 Publié le 15 JAN, 2025

ID: 034-213401359-20250108-D2025_01_08_01-DE

LE CONSEIL

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,

A l'unanimité des présents + 5 procurations,

DECIDE de valider l'état récapitulatif des rues, voies et places de la commune tel qu'annexé.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DIT que toute nouvelle dénomination de rue, voie ou place faite par le conseil municipal devra être portée sur le présent état pour sa mise à jour.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire,

Le Maire,

Agnès TOMASO Jean-François GUIBBERT

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le 13 JAN. 2025
Et publication ou notification
Du 15 JAN. 2025
Le Maire: